



# ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

transport de marchandises

Question au Gouvernement n° 2219

Texte de la question

## CAMIONS AGROALIMENTAIRES DE 44 TONNES

M. le président. La parole est à M. Marc Le Fur, pour le groupe de l'Union pour un mouvement populaire.

M. Marc Le Fur. Monsieur le président, ma question s'adresse à M. le ministre des transports mais concerne aussi d'autres secteurs économiques, tels que l'agriculture et l'agroalimentaire. Elle traite du passage aux camions de 44 tonnes.

Aujourd'hui, les camions qui auraient la possibilité technique de porter 44 tonnes sont limités à 40 tonnes. Ce qui est en jeu, c'est la compétitivité de nos entreprises, en particulier dans des régions périphériques de l'Europe. Je pense à l'extrême ouest de notre pays, la Bretagne, région pour laquelle cette question est majeure.

Qu'apporterait le passage au 44 tonnes ?

M. Noël Mamère et M. François de Rugy. Un scandale ! On n'en veut pas !

M. Marc Le Fur. Aujourd'hui, pour transporter 1 000 tonnes, il faut quarante camions sur les routes. Demain, trente-cinq suffiront, d'où une meilleure fluidité du trafic, ce qui est bon pour l'automobiliste, un coût moindre du transport, ce qui est bon pour l'économie, une moindre dépense de pétrole et un moindre risque environnemental. Je pense que beaucoup, dans cet hémicycle, apprécieront cette évolution.

M. Jean Glavany. Et pourquoi pas des camions de 200 tonnes, tant qu'on y est !

M. Marc Le Fur. Le Président de la République a été on ne peut plus clair : on passe au 44 tonnes. Cette décision a été annoncée dans un entretien qu'il a accordé à la presse agricole. C'est dire si le sujet dépasse le secteur du transport.

Monsieur le ministre, la décision est prise, il vous appartient de l'appliquer : quand, comment et pour qui ?

*(Applaudissements sur plusieurs bancs du groupe UMP.)*

M. le président. La parole est à M. Dominique Bussereau, secrétaire d'État chargé des transports.

M. Dominique Bussereau, *secrétaire d'État chargé des transports*. Monsieur Le Fur, depuis plusieurs années, à la demande des différents ministres de l'agriculture, l'utilisation du 44 tonnes était de plus en plus autorisée, en particulier pour le transport des récoltes, betteravières ou céréalières, pour transférer les chablis, notamment après les tempêtes. Puis, à la demande des différents ministres des transports, cette utilisation a été élargie à la desserte, dans un rayon de 100 kilomètres, des ports maritimes régionaux ou locaux, et récemment des ports fluviaux.

Un élément nouveau est intervenu avec l'interview accordée à *La France agricole* et à *Agra Presse Hebdo* par le Président de la République il y a quinze jours. Pour aider la profession agricole et l'industrie agroalimentaire de notre pays, il a en effet indiqué qu'il souhaitait élargir le 44 tonnes à tous les produits de l'agriculture et de l'agroalimentaire, des animaux vivants aux aliments de bétail, mais pas aux produits uniquement industriels. Cette mesure a pour but de favoriser notre agriculture et de mettre fin à une forme d'hypocrisie dans la définition de l'utilisation du 44 tonnes.

Dans le cadre du Grenelle de l'environnement, votre assemblée avait demandé à Jean-Louis Borloo un rapport sur l'avenir du 44 tonnes. Il sera remis au Premier ministre dans quelques jours et mis à la disposition des commissions de l'Assemblée nationale et du Sénat. *(Applaudissements sur les bancs du groupe UMP.)*

Données clés

**Auteur :** [M. Marc Le Fur](#)

**Circonscription :** Côtes-d'Armor (3<sup>e</sup> circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

**Type de question :** Question au Gouvernement

**Numéro de la question :** 2219

**Rubrique :** Transports routiers

**Ministère interrogé :** Transports

**Ministère attributaire :** Transports

Date(s) clé(e)s

**Question publiée le :** 13 mai 2010

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue au Journal officiel du 13 mai 2010